L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 17 MAI 1894.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 17 Mai 1894— Indications pour la Louisiane—Temps: partiellement couvert; vents du sud passant à l'ouest.

Température du 16 mai 1894.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	74	21
Midi	84	26
3 P. M.	80	24
6 P. M.	78	23

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Charles R. Kamm à Mlle Wilhelmina Hocker; Henry Miller à Mlle Rosalie Wedge; Guiseppe Pestonius à Mlle Christine Johnson; John Hennessey à Mlle Mary Moore.

NAISSANCES. — Mmes John A. Wagner, une fille; William Ernst, une fille; Salvatore Russo, un garçon; Isaac H. Jones, un garçon; Michele Sansovich, une fille; Joseph Smith, une fille.

DÉCÈS.—Stephen Vidosvich, 69 ans, 17 rue Poeyfarré; Cecilia Graeser, 8 mois, 527 rue Conti; Mme Mary Dobbins, 20 ans, 1,218 rue Magasins; Thomas Anderson, 43 ans, 77 rue Annonciation; Virginia Foster, 38 ans, 212 rue Girod; Edward Peterson, 2 ans, coin Champs-Elysées et Miro; Anthony Sommer, 1 an, coin Tchoupitoulas et Neuvième; William Grady, 3 mois, 23 1/2 rue South Prieur; Mme veuve Jacob Long, 65 ans, Kennerville, Lne.; Mme veuve Mary Harvey, 64 ans, Handsboro, Miss.; Mme Walter H. Cook, 20 ans, 223 rue Esplanade.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

Succession de J. R. May à la Mutual Building and Loan Company, l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Donzième et Pritchard, $2,275.

J. Huth à F. Romagnera, un terrain borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Prieur et Roman, $1,800.

Héritiers de L. Lamothe à A. H. Fleming, un ilet borné par les rues Canal, Claiborne, Gasquet et Derbigny, $11,157.

E. Boesch à sa femme ou F. Boesch, trois terrains et une portion de terre bornés par les rues Bordette, Washington, Hampson et Deuxième, $300.

B. F. Auguillard à J. Jacques, un terrain borné par les rues Prosper, Solidelle, St-Bernard et New Orleans, $100.

John Holmes au même, un terrain dans le même ilet, $100.

F. Vargas à Oscar Bart, trois terrains bornés par les rues Washington, Prosper, Spain et Solidelle, $325.

Charles Deuchert au New South Building and Loan Association, deux terrains bornés par les rues Pearl, Burdette, Adam et Commercial, $1,000.

New South Building and Loan Association, la même propriété, $1,200.

E. W. Lucas à R. R. Colcock, un terrain borné par les rues State, Jeannette et la ligne inférieure Bloomingdale, $4,148.

W. Smith à C. E. Smith, une portion de terre bornée par les rues Decatur, De Armas, Monroe et Franklin, $25.

Le même à Mme L. Hill, un terrain dans le même ilet, $200.

Mme A. J. M. DeBousseignac à J. M. Wells, un ilet borné par les rues Eléanor, Perrier, Prytanée et Nashville, $65.

J. Baurens à A. R. Costa, un terrain borné par la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Tremé et Marais, $1,275.

Total des ventes, $53,970.

Deuxième Cour de Recorder.

Dave Brooks, un nègre, a comparu hier devant le recorder Aucoin, sous une accusation de violation de l'ordonnance No 5,046 C. S., résistance aux agents et tentative de meurtre. Brooks se trouvait devant le poste de police du quatrième precent, quand l'agent Durel lui a dit de circuler.

Au lieu de lui obéir, le nègre l'a attaqué, et comme l'agent allait l'arrêter, il a tiré de sa poche un couteau à virole et a essayé de lui en porter un coup à la poitrine; mais Durel, aidé de plusieurs personnes, a réussi à maîtriser le nègre et l'a écroué au poste.

Le prisonnier a été condamné à $20 d'amende ou quarante jours de prison et a été renvoyé devant la Cour Criminelle sous une accusation de port d'armes cachées.

—Un nommé Joe Dare a comparu hier devant le juge Aucoin et a été condamné à $25 d'amende ou à 30 jours de prison pour ivresse et bris de paix. Dare avait été arrêté par l'agent Driscoll dans le café chantant situé au coin des rues Douane et Royale, où il cherchait querelle à tous les consommateurs, disant qu'il avait un revolver dans la poche et qu'il allait tuer quelqu'un.

Cour Criminelle.

Robert Hall, un nègre qui en avait blessé un autre d'un coup de revolver a été condamné à un an de travaux forcés. William Hick, pour vol d'un gallon de whiskey a été condamné à quatre mois de travaux forcés. Fred. Bonfield, pour voies de fait sur son jeune fils a été condamné à trois mois de prison et $100 d'amende, et un autre individu nommé Robert Hall qui avait volé un pantalon a été condamné à un an de travaux forcés.

Mass Meeting.

Les propriétaires du 6me district qui ont vainement protesté mardi soir contre l'adoption par le Conseil de l'ordonnance relative à la construction d'une ligne de ceinture, ont décidé de ne pas s'avouer vaincus avant d'avoir mis tout en œuvre pour arriver à leurs fins.

Ils ont résolu de tenir samedi soir au square Lawrence un mass meeting des personnes intéressées. Plusieurs discours seront prononcées dans lesquels seront exposés les griefs des propriétaires.

Trois fois échoué.

Le steamship Aco qui était parti samedi à destination de Rotterdam avec un chargement de graine de coton et d'huile s'est échoué à South Pass, et on a été obligé d'envoyer à la Nouvelle-Orléans des remorqueurs pour le tirer d'embarras. Lorsque il a été dégagé, il s'est échoué de nouveau sur un banc de vase dans 20 pieds d'eau.

Il n'a pu prendre la mer qu'après avoir été par trois fois remis à flot, car l'endroit est très dangereux, et le navire ne sortait de sur un écueil que pour s'engager sur un autre, ou pour s'enfoncer dans la boue, car la profondeur de cette passe est très faible. Le capitaine du navire n'a eu que des félicitations à adresser à M. Woods qui a eu entièrement charge des travaux de mise à flot et qui s'en est si admirablement acquitté que le navire n'a nullement été endommagé.

Vente.

La plantation Ben Hur, propriété de M. J. D. Houston, a été vendue hier à la Bourse d'Encan. Elle a été adjugée au prix de $74,500 à M. Wm Adler.

La résidence du gén. Behan qui vient de se retirer sur ses propriétés a été vendue au prix de $35 000.

Une résidence située à l'encoignure des rues Esplanade et Dupré, a rapporté la somme de $13,000.

Le feu.

Hier matin, les cibles des casernes des Etats-Unis ont été endommagées par le feu pour environ $25. Les flammes ont été éteintes par les soldats.

"Its constant use means perfect health."

BROWN'S IRON BITTERS

is endorsed and in daily use in thousands of homes—it has been for nearly a quarter of a century a standard medicine for enriching the blood—it absolutely cures dyspepsia—it gives a hearty appetite—increased digestion—it cures all forms of kidney and liver complaints—it gives renewed energy and is a specific for general debility—it keeps off chills and fevers—it checks malaria—it is a boon to debilitated men and women—it is pleasant to take and won't injure the teeth. But get the genuine.

Brown Chemical Co. Baltimore, Md.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Camera Club.

Les membres du Camera Club ont offert hier soir une autre séance de lanterne magique, à leurs amis qui avaient répondu en grand nombre à leur invitation. Les clichés qui ont été exhibés venaient d'un club de Londres.

Ils étaient pour la plupart d'une exécution supérieure et se composaient d'études d'architecture et de paysages. Il y avait beaucoup de porches d'églises, dont les admirables dentelures ressortaient avec une parfaite netteté. Les études de troupeaux de moutons ne manquaient pas non plus et étaient toutes excellentes.

Quelques châteaux et paysages atteignaient la perfection comme choix et disposition de sujets aussi bien que comme exécution. A mesure que les clichés défilaient sous les yeux de l'assistance, M. Carpenter en donnait l'explication avec la verve qu'il déploie toujours en pareille circonstance et qui donne une certaine animation à ces intéressantes soirées.

Southern Athletic Union.

C'est après demain samedi que doivent avoir lieu aux Fair Grounds les jeux athlétiques entre les divers clubs du sud qui composent l'Union Athlétique. Ces concours seront extrêmement intéressants, par le fait que ce sont les membres de chacun des clubs qui ont établi un record pour ces clubs, qui seront en présence. Des athlètes de plusieurs villes du sud sont attendus.

Il n'est pas difficile de prédire qu'il y aura foule samedi aux Fair Grounds. Les jeux commenceront à 2 heures de l'après midi. On peut dès maintenant se procurer partout des billets au prix de 50 cents.

Pour l'église St-Michel.

Les pavillons qui se trouvent sur la pelouse des Fair Grounds vont être de nouveau occupés par des dames et demoiselles qui, à l'occasion de la fête donnée au profit de l'église St Michel, y débiteront des rafraîchissements.

La fête a été excellemment organisée par les messieurs de la paroisse. Il y aura des courses, des jeux et tous les amusements que comportent en général les fêtes de ce genre. Les enfants audessous de 12 ans seront admis gratuitement; le prix des billets est de 25 cents.

White Church.

Les paroissiens de White Church ont eu recours à un autre moyen pour se procurer des fonds. Ils ont organisé une excursion à bord du steamer New Iberia.

Cette excursion aura lieu dimanche. Le bateau partira à 10 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi. Il y aura des rafraîchissements à bord et un excellent orchestre. Le prix du voyage, aller et retour, n'a été fixé qu'à 25 sous.

St-Margaret's Daughters.

Les dames qui appartiennent à cette association se réuniront aujourd'hui en séance annuelle et offriront à cette occasion une réception à leurs amis, dans la salle St Alphonse, rue St-André, près de la rue Magasins. Cette réception aura lieu à 4 heures de l'après-midi.

Mort du Capitaine Brewster.

Le capitaine Brewster qui était bien connu de tous les mariniers est mort hier matin à l'hôpital de Charité, après une maladie de plusieurs semaines. Il était âgé de 75 ans et était arrivé à la Nlle-Orléans en 1840. Avant de commander les bateaux du Mississippi, il avait navigué sur le Têche et commandé plusieurs bateaux marchands.

Tentatives de suicide.

Annie Parker, une jeune fille de dix-huit ans, demeurant avec ses parents au No 239 de la rue Espagne, a tenté de mettre fin à ses jours, hier matin, en absorbant une forte dose d'acide phénique. On s'est heureusement bientôt aperçu de son état, et on a appelé les internes de l'Hôpital de Charité qui après l'avoir soignée pendant environ une heure, l'ont conduite dans une voiture d'ambulance, à l'Hôpital où les chirurgiens de service ont déclaré qu'elle était hors de danger.

Mort.

Joseph Trépagnier, un jeune nègre de six ans dont les parents demeurent rue Washington entre l'avenue Napoléon et la rue Troisième, s'est trouvé malaisé à l'intersection de l'avenue Carrollton et de la voie du chemin de fer du Mississippi Valley. On a appelé en toute hâte les internes de l'Hôpital de Charité, mais l'enfant a expiré avant l'arrivée de la voiture d'ambulance.

Le jeune Trépagnier avait été mordu il y a environ trois semaine par un chien et avait été soigné par le Dr Mercier, et on ignore si sa mort a été le résultat des morsures. Le corps a été transporté à la morgue dans le wagon de police du sixième precinct.

Accident.

A 9 heures du matin, Henry Vanes, un nègre de 28 ans, qui travaillait à la construction de la voie ferrée au coin des rues Prytanée et Urapie, est tombé sur une traverse et s'est fait de graves lésions internes. Une voiture d'ambulance a été appelée et après avoir reçu les soins des étudiants il a été transporté chez lui, No 8 rue Dryades.

—Tony Domez, un charpentier demeurant au coin des rues Cypress et Prieur, travaillait hier matin, à 9 heures et demie, au Southern Yacht Club, au West End, quand il s'est grièvement blessé d'un coup de hache au pied gauche. Il a été conduit à l'Hôpital de Charité par des amis.

Identité établie.

L'identité de l'individu qui a été écrasé il y a deux jours sur l'avenue des Champs-Elysées, a été établie; c'est un Italien nommé V. Trantina qui habitait coin Espagne et Chartres. Il n'a pas de parents en ville.

Mulet et nègre.

Vers 3 heures 45 de l'après-midi, William Alexander, un nègre, conduisait un mulet à bord du steamboat Josie W., amarré au pied de la rue Commune, quand l'animal a glissé et est tombé dans le fleuve. Patrick Gallagher, le quartier-maître du navire, furieux s'est jeté sur le nègre et l'a jeté à l'eau, lui disant: "Va chercher ce mulet." Le nègre a été secouru par les matelots, et Gallagher a été arrêté et écroué au poste de police du onzième precinct, sous une accusation de voies de fait.

Dans le Fleuve.

A 9 heures et quart, hier soir, on a trouvé dans le fleuve au pied de la rue Robin, le corps d'un inconnu qui paraissait être dans l'eau depuis une quinzaine de jours.

MENUS FAITS.

Hier soir à 9 heures 45, Mme John Bell, qui demeure au No 500 de la rue de Chartres, a absorbé, par erreur une faible quantité de teinture d'iode.

Elle a reçu les soins des internes de l'Hôpital de Charité, qui l'ont déclarée hors de danger.

—M. Schwartz, un boulanger allemand de Shreveport, est allé trouver hier le chef Gaster et l'a prié de faire arrêter un autre boulanger qui, prétendait-il, avait quitté Shreveport où il avait à répondre à une accusation de diffamation. Comme Schwartz n'est pas le signataire du cautionnement du fugitif, le chef a déclaré qu'il ne pouvait rien faire pour Schwartz, à moins qu'il ne se procurât un mandat d'amener.

—Hier à 3 heures de l'après-midi, un nègre du nom de Abe Washington, âgé de 40 ans qui déchargeait un camion au pied de l'avenue Louisiana, a été atteint à la tête d'un coup de pied de mule. Il a été transporté à l'hôpital.

—A 4 heures 15 P. M., H. Dunmore, un nègre, a été jeté dans le fleuve par suite de l'éboulement d'une pile de sacs, mais il a été secouru par les hommes d'un steamboat voisin.

BULLETIN Télégraphique.

Grand Incendie à Boston.

Un incendie dû à la malveillance, a éclaté à Boston et a détruit pour $1,000,000 de propriétés et laissé sans asile plus de 500 familles. Les immeubles détruits couvraient une superficie de plus de 20 acres. Le nombre des maisons détruites est de 137 qui étaient occupées surtout par des gens de la classe peu aisée.

Il ne reste de tout cela que des ruines fumantes au milieu desquelles les malheureux qui ont tout perdu tâchent de retrouver quelques-uns des objets de valeur qu'ils n'ont pas pu sauver.

La Société de Base Ball de Boston perd à elle seule une somme de $70,000 par le fait de la destruction de son local.

Dix-sept personnes ont été blessées, mais on n'a signalé qu'un décès, celui d'un enfant qui a été asphyxié par la fumée. On a déjà commencé à prendre des mesures pour secourir les familles qui se trouvent sans abri et sans ressources par suite de cette conflagration.

Ce qui se passe à Bâton Rouge.

On annonce de Bâton Rouge que la commission constitutionnelle a soumis à la Chambre son rapport sur les changements qu'il est question d'apporter à la Constitution.

Dans ce rapport les membres de la commission conseillent un changement radical dans le système électoral. Le droit de vote devrait appartenir à ceux qui supportent les charges de l'entretien du gouvernement et qui possèdent la fortune et l'intelligence.

Les moyens d'acquérir ces qualités indispensables doivent être fournis à la population, en mettant les bienfaits de l'instruction à la portée de tous.

A ce sujet, la commission dit que la subvention aux écoles est insuffisante et que le salaire du surintendant ne devrait pas être limité à $3,000.

Il est recommandé aussi qu'un pouvoir plus étendu soit accordé aux cours civiles afin de faciliter le jugement des procès entre commerçants. Les mêmes suggestions sont faites au sujet des juges de paix et des constables.

La commission proposé d'accorder des pensions raisonnables aux vétérans et à leurs veuves qui par suite de leur âge avancé ou d'infirmités, sont incapables de gagner leur vie.

Les fonctionnaires publics contre lesquels a été portée une accusation, devraient être suspendus ipso facto de leurs fonctions jusqu'au jugement de l'affaire.

La commission recommande aussi l'abolition du système de fermage du pénitencier.

A la réunion du Sénat, le Sénateur Sambola a annoncé son intention de soumettre un projet de loi pour la création de districts de parcs et la perception de taxes dans chaque district pour l'entretien des jardins publics et des parcs.

Le bill relatif aux pool rooms a été présenté par le Sénateur Levert.

La marine des Etats-Unis.

Une dépêche de Newport dit que des expériences viennent d'être faites avec des torpilleurs qui ont réussi à entrer dans le port sous la puissante lumière des forts, sans être aperçus. On considère cette expérience comme très satisfaisante, d'autant plus que les gardiens du poste avaient été avertis et qu'ils ont fait leur possible pour apercevoir les deux bateaux, sans y réussir.

La couleur d'un des bateaux avait été changée, mais celle de l'autre était restée vert foncé. Les officiers du poste cherchaient encore les torpilleurs à l'entrée du port alors qu'ils étaient à l'ancre depuis dix minutes au moins. La couleur adoptée pour le Cushing, qui était un des deux bateaux avec lesquels ont été faites les récentes expériences, était noire. Ils ont tous deux été admirablement manœuvrés.

Découverte d'un trésor.

En jouant dans le lit d'un torrent desséché, des enfants du village de Zacatecas ont découvert entre deux roches une ouverture qui donne accès dans une caverne, où l'on trouve plusieurs salles remplies de caisses. Cette première perquisition a révélé la présence d'un coffre en fer rempli d'or.

On pense que c'est la caverne où le fameux Martinez Reargo qui fut tué avec tous les membres de sa bande dans un engagement avec les citoyens qui s'étaient soulevés contre eux, cachait ses trésors. Il y a plus de cent ans que l'on recherchait ces trésors que l'on savait être considérables.

Le Chantier de Marine.

Le général Meyers s'est mis en communication avec le département de la marine dans le but d'obtenir que les informations nécessaires au sujet de l'expropriation des propriétaires, soient envoyées à temps à Washington, pour qu'elles puissent faire partie du bill et qu'il soit possible de demander immédiatement une allocation pour l'achat des propriétés.

San Salvador.

Le consul général des Etats-Unis au San Salvador dit que les rebelles sont confinés à Santa Anna et qu'ils succomberont bientôt. La paix règne dans toutes les autres provinces.

Tempêtes.

On annonce que de grandes tempêtes ont ravagé au Mexique les récoltes des Etats du Sud. La grêle a surtout causé des dégâts considérables.

OLLAMUS.

C'est décidément la vogue. Il faut aller voir "Ollamus." Il y a plusieurs raisons à cela: 1. Il s'agit de venir en aide à ceux qui veulent faire décidément du Parc Audubon, une espèce de parc central rappelant de plus ou moins loin le Parc Central de New Qork.

Nous souhaitons de grand cœur que cette entreprise ait un succès complet.

2. Le poème est extrêmement drôle, extrêmement amusant.

3. La musique en est fort bien traitée.

Nous avons déjà parlé de celle du 1er acte; celle du 2e acte est peut être mieux réussie encore. Nous avons remarqué plusieurs mélodies bien inspirées, une marche bien écrite. Cependant ce que nous avons entendu hier, ne vaut pas le final du premier acte.

Voici les noms du comité de réception d'hier soir—Le Commercial Club:

Albert Mackie, chairman; Robt Bleakley, P. M. Schneidau, J. M. Huger, Jr., Geo. Booth, Philip Hoelzel, J., George Jurgens, L. Magruder, E. H. Merrick, Thos H. Henderson, Bernard McCloskey, Jno. E. Bertrand, Hon. Walter H. Rogers, Chas Baldy, F. Reusch Jr, Patrick McCloskey, Wm P. Ross, L. P. De Bautte, Chas Rainey, Chas. Dittman, Sam. Flower, Jr., Dan. Edwards, P. H. Davies, Andrew Fitzpatrick, H. Rightor, Jos. Fornaris, Chas. J. J. Hooper, Wm. J. Vizard, Geo. W. Waggaman.

Aujourd'hui soir, c'est le Southern Athletic Club qui fournit le Comité de réception.

Calino sort du théâtre et réclame son pardessus au vestiaire.

—Votre numéro? demande l'ouvreuse.

—Mon numéro? cherchez-le dans la poche de mon paletot; je l'y ai mis pour ne pas le perdre.

Un peintre dont le tableau a été refusé au Salon des Champs-Elysées rencontre un ami qu'il n'a pas vu depuis un certain temps.

—Eh bien! mon cher, qu'exposes-tu cette année?

L'artiste, d'un ton amer:

—Ma déconvenue!

HUNINGUE.

Voici la nouvelle que publient les journaux allemands:

" L'autorité militaire ayant définitivement renoncé à occuper la petite ville de Huningue, presque complètement démantelée, et ne pouvant, du reste, élever, en vertu des traités de 1815, aucun ouvrage fortifié à proximité de Bâle, les casernes de la place et leurs dépendances vont être mises en vente."

Huningue! Ce nom va réveiller en France de glorieux souvenirs historiques. On se rappellera le tableau exposé à l'un des derniers Salons par M. Edouard Detaille, et qui représentait la sortie de la petite garnison de Huningue après le mémorable siège soutenu dans cette ville, en 1815, par le général Barbanègre.

Un gaillard, ce général! Je crois bien qu'il n'existe pas dans les annales militaires d'exploit qui puisse être comparé, au point de vue de l'audace, à celui qu'il eut accompli. Soutenir le siège d'une ville qui ne comptait que cent trente-cinq défenseurs contre une armée de vingt-cinq mille hommes, et, finalement, obtenir une capitulation qui permettait à nos soldats de sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre, voilà, je suppose, qui mérite quelque admiration.

* *

Déjà, d'ailleurs, Huningue avait été le théâtre d'une résistance superbe et qui aurait suffi à illustrer cette petite ville où ne flotte plus le drapeau français, mais où tout parle de la France et de sa gloire. C'était en 1796. La défense était confiée au général Abbatucci, qui fut tué pendant la lutte. Le siège dura du 27 octobre 1796 au 5 février 1797.

Dix-huit ans plus tard, la résistance, pour être moins longue, n'en devait être que plus héroïque. On venait d'apprendre le désastre de Waterloo. Le 25 juin 1815, le général Barbanègre, commandant la place de Huningue, communiqua la nouvelle à sa garnison qui se composait de cent canonniers, de trente soldats de ligne et de cinq gendarmes.—"J'espère, dit-il, que vous n'entendez pas vous rendre; sachons montrer notre patriotisme, sachons prouver que la France vit encore!"—Les soldats firent le serment de résister tant que le voudrait leur général.

Les ennemis ignoraient l'importance de la garnison de Huningue, mais, dans cette ville qui ne comptait pas quinze cents habitants, pouvait elle être considérable? Néanmoins, ils prirent des mesures comme s'il s'agissait d'attaquer une capitale. Le 14 août, vingt-cinq mille Autrichiens, sous le commandement de l'archiduc Jean, ouvrirent le feu contre la petite place; vingt-huit batteries, comprenant cent trente pièces, commencèrent le bombardement: c'était à peu près un canon par soldat français.

On se refuserait à croire à cet épisode de nos guerres, si tous les détails n'en avaient pas été rigoureusement établis. Quel spectacle grandiose que celui de cette poignée de soldats intrépides, commandés par un général sans peur, luttant un contre plus de deux cents! Et pas une minute la bravoure des défenseurs ne se démentit; d'ailleurs, ils étaient encouragés par la population elle-même, qui travaillait nuit et jour aux réparations de la place ou qui s'employait à étouffer les incendies allumés par les bombes.

* *

Six heures après les premiers coups de canon, Huningue n'était plus qu'un monceau de décombres. Barbanègre avait dû faire blinder une des casernes pour qu'elle servit de refuge aux blessés. Le 22 août, une des redoutes, située à environ trois cents mètres du corps de la place, fut détruite par l'explosion d'un dépôt de poudre.

Ici se place un fait véritablement extraordinaire. Mais tout n'est il pas d'une étrangeté sublime dans ce récit? La redoute n'était défendue que par trois canonniers; après l'explosion, ils se replièrent, traînant les deux canons qui défendaient cet ouvrage avancé. Aussitôt, quatre ou cinq cents Autrichiens se précipitèrent vers la redoute. Mais les trois canonniers étaient déjà revenus avec quelques camarades de renfort, et ils parvinrent à chasser l'ennemi.

Le bombardement continua alors avec une nouvelle fureur. Dans Huningue, il n'y avait plus une maison debout. On vivait au milieu des débris, des flammes, de la fumée. Les femmes et les enfants eux-mêmes, bravant la mort, portaient les munitions sur les remparts. Résisterait-on encore? "Oui!" s'écria le général Barbanègre, et il repoussa, le 23 août, la sommation que lui faisait l'archiduc Jean de rendre la place.

* *

Devant cette énergique obstination, les ennemis proposèrent un armistice. Le général Barbanègre l'accepta. Il voulait en profiter pour rassembler sa "garnison" et la passer en revue: les deux tiers des soldats étaient tués ou hors de combat.

La folie héroïque avait été poussée assez loin: il n'était plus possible de soutenir le siège. Le général Barbanègre le comprit. Mais il refusait de capituler sans conditions.

A une nouvelle sommation de l'archiduc Jean, il répondit: "Je consens à vous rendre la place si vous acceptez, de votre côté, les conventions que vous feront mes parlementaires." L'archiduc accepta, et voici qu'elles étaient les conditions du général Barbanègre: la garnison sortirait de la place avec tous les honneurs de la guerre, ainsi que je l'ai déjà dit; de plus, elle aurait la faculté d'aller rejoindre l'armée de la Loire. En somme, les vaincus dictaient leurs volontés aux vainqueurs.

* *

Ce fut un tableau curieux que celui du départ de la garnison d'Huningue.

Elle eut lieu le 27 août. Toute l'armée autrichienne avait été massée sur les glacis de la place. Elle devait présenter les armes au moment où le général Barbanègre et ses hommes passeraient.

Soudain, la sortie s'opéra. On vit alors paraître quelques soldats à moitié éclopés, les vêtements déchirés, le visage noir de poudre. Deux tambours ouvraient la marche, suivis du général et de deux ou trois officiers d'état-major; les cinq gendarmes fermaient la marche. En tout, cinquante hommes.

Les Autrichiens attendaient. Pour eux, il était évident que les soldats qu'ils venaient de voir formaient seulement une petite avant-garde. L'archiduc Jean, qui assistait à ce singulier défilé, se dirigea vers Barbanègre et lui dit:

—Où donc est votre garnison?

Le général Barbanègre eut un sourire de triomphe et, montrant ses soldats:

—Ma garnison?...... la voilà, pardieu!

Ainsi, c'était cette troupe de quelques hommes qui avait, depuis onze jours, tenu tête à une armée entière! Un cri d'admiration s'éleva de tous les rangs ennemis. Et, dans un élan irrésistible, l'archiduc Jean, tendant la main à Barbanègre, s'écria:

—Vous êtes un brave!

—Félicitez, répondit simplement le général français, félicitez mes soldats de leur patriotique courage!

Ces glorieux souvenirs devaient être évoqués au moment où l'on va démolir les bâtiments militaires de Huningue. Là l'héroïsme français a donné sa mesure. Derrière ces remparts démantelés, nos soldats, à deux reprises, montrèrent aux ennemis leur vaillance et leur dévouement; l'histoire de leur résistance héroïque est inscrite à chaque pas; on ne l'effacera pas.

* *

C'est le même héroïsme qui, aux jours terribles de la guerre franco-allemande, emplissait l'âme des héros de Belfort. Eux non plus ne voulaient pas capituler, même après cent trois jours de siège, dont soixante-treize d'un bombardement sans trêve. Il fallut un ordre du gouvernement de la Défense nationale pour que le colonel Denfert Rochereau consentît à rendre la place à l'ennemi. Et ce qui s'était passé à Huningue se renouvela ici: nos soldats purent rallier, avec armes et bagages, et libres de tout engagement, le poste français le plus voisin.

Une autre place de guerre—bien petite, celle-là, bien modeste,—a su mériter d'être, au point de vue de la résistance, comparée à Huningue. C'est Bitche, la forteresse destinée à défendre les défilés des Vosges entre Wissembourg et Sarreguemines. La ville, investie par les Allemands en novembre 1870, ne se rendit que le 11 mars 1871, et, à l'exemple de Belfort, sur l'ordre formel du gouvernement.

De même que la démolition des casernes d'Huningue ne fera oublier le siège de 1815, de même la démolition du fort de la Petite-Pierre, près de Saverne, n'a pas fait oublier la défense de ce fort en 1870. Il n'y avait là que trente trois hommes, commandés par le capitaine Mouton; celui-ci étant tombé malade, le sergent-major Bœltz dirigea la défense jusqu'au moment où, plutôt que de se rendre, il fit enterrer les cartouches, noyer les poudres, enclouer les canons, et puis, à la tête de sa petite garnison, évacua la place, parvint à se soustraire à l'ennemi et gagna Phalsbourg.

Phalsbourg, où le commandant Taillant, par deux fois, repoussa les offres que lui faisait l'ennemi de laisser sortir la garnison avec armes et bagages. On sait que dans cette ville aussi la résistance fut poussée jusqu'aux limites du désespoir; et quand les Allemands entrèrent, après dix-sept semaines de siège, la garnison avait tout détruit: artillerie, munitions, fusils, tout enfin ce que l'ennemi pouvait utiliser dans la suite de la guerre ou emporter comme trophée. Lorsque les portes de la place furent ouvertes, la famine décimait la population: on n'avait plus de viande depuis plus de quinze jours, et le dernier morceau de pain venait d'être mangé.

Les héros de Huningue n'auraient pu faire plus, hélas! que ceux de Phalsbourg!

LA MORT DU GENERAL FERRON.

Le télégraphe nous a déjà annoncé la mort du général Ferron, ancien ministre de la guerre en France. Voici l'accident qui a causé sa fin:

Le général Ferron, inspecteur d'armée, passait la revue de la division de cavalerie indépendante, au Grand-Camp, lorsqu'il fut désarçonné et jeté violemment à terre.

L'accident arrivé au général Ferron s'est produit à cinq heures, sur le terrain de manœuvres du Grand-Camp, situé à l'est du parc de la Tête-d'Or.

Le général clôturait l'inspection de la garnison et devait quitter Lyon demain matin.

Au moment où le 52e, le 96e, le 157e et le 158e de ligne terminaient leurs exercices en terrain varié, les tambours battant la charge, le cheval que montait le général Ferron s'emballa subitement; le général fut désarçonné et projeté sur le gazon. On le releva aussitôt. Le général se plaignait d'avoir ressenti une violente commotion intérieure; quelques confusion apparaissaient seules dans la région cervicale et aux épaules.

Les premiers soins furent donnés sur le terrain même par les majors présents. Le général fut ensuite transporté jusque près la gare des Brotteaux, où un tramway fut réquisitionné pour le transporter à son hôtel, place Carnot.

LES FANTAISIES DE GUILLAUME II.

On lit dans l'inappréciable *Almanach Hachette*, aux *Récréations des têtes couronnées*, que "le tsar joue du cornet à piston et boxe". C'est peu. L'empereur Guillaume II a des amusements infiniment plus nombreux et variés. L'Europe entière sait avec quel succès il s'exerce à l'éloquence: les deux genres où il excelle tout particulièrement sont: le toast et le sermon. Au cours de ses impériales visites au roi de Grèce au Sultan, il lui prit fantaisie d'écrire des notes de voyage; et ce furent ces dépêches au chancelier de fer, dans lesquelles il épanchait quotidiennement les émotions inspirées à son âme par les Propylées ou par Sainte-Sophie. Entre temps, il fut peintre. Le voici musicien maintenant. Le correspondant berlinois du *New York Herald* nous révèle qu'il vient de composer un recueil de *lieder* sur des paroles écrites par le comte Philippe Eulenberg.

UN SIMULATEUR.

Un journal français vient de raconter une curieuse histoire. Il s'agit d'un nommé Pierre Delanoy, ancien infirmier des hôpitaux de Paris, qui, s'étant bien mis au courant de toutes les ficelles du métier, a dupé pendant des années les diverses Facultés de France, en simulant des maladies.

Delanoy, entre autres facéties, s'est fait traiter dans plusieurs hôpitaux, en se prétendant atteint d'ataxie locomotrice. Soi-disant, en désespoir de cause, il est allé, muni de nombreux certificats, à Lourdes, où il s'est fait porter de la piscine, geignant et se plaignant d'atroces souffrances. Puis, tout à coup, il s'est levé, s'est mis à courir et à danser en disant qu'il était guéri. Naturellement, en faveur de ce miracle, il a recueilli une jolie collecte et est entré dans la pleine confiance des religieux de Lourdes, qu'il a quittés un jour en leur volant six cents francs!

De retour à Paris, il s'est fait passer pour fou et est entré à l'asile Sainte-Anne, d'où il est sorti "guéri" mais en subtilisant dix huit cents francs!

Notre confrère ajoute qu'on n'ose pas poursuivre cet odieux escroc, par crainte du scandale que pourrait causer la divulgation de ses exploits.

GUILLAUME II COMPOSITEUR DE MUSIQUE.

L'empereur d'Allemagne qui a dirigé un orchestre, il y a quelques mois, au cours d'une chasse, en Silésie, a, depuis dimanche dernier, un titre de gloire de plus: il est compositeur.

En effet, l'empereur a composé un *lied* qui a été exécuté dimanche à Schlitz (Silésie), et qui a été arrangé pour orchestre par le directeur des concerts de la cour, M Kluss, en personne.

On se demande pourquoi le jeune monarque a choisi pour l'exécution de ses œuvre musicales une petite ville si reculée d'Allemagne?

LE RECORD DU MARIAGE.

Pendant un bal, l'autre jour à New-York, un jeune homme ayant été présenté à une jeune fille qu'il trouvait à son goût, n'a pas hésité, la valse finie, à lui demander sa main.

Séance tenante, miss X.... acceptait, et comme le maître de la maison était pasteur protestant, le mariage put se faire aussitôt, en présence de tous les invités, une demi-heure juste après la demande.

Le soir même, à la fin du bal, les nouveaux mariés partaient en voyage de noce.

Tout le monde parle de ce record vraiment extraordinaire, même pour l'Amérique.

Bonaparte romancier.

Bonaparte, alors qu'il était officier d'artillerie, écrivait, paraît il, des nouvelles, et il avait l'étoffe d'un romancier d'avenir.

Au moment de son départ pour Rochefort, l'empereur, en route pour l'exil, avait confié à son oncle le cardinal Fesch une boîte scellée contenant plusieurs essais littéraires écrits en 1786 et 1792.

Ces manuscrits furent achetés 200,000 f. par lord Ashburnham, et se trouvent maintenant à la Bibliothèque royale de Florence.

Quelqu'un disait, d'un ton malicieux, à M. Alexandre Dumas fils:

—Votre père, n'est-ce pas, était mulâtre?

—Oui, monsieur, mon père était mulâtre, mon grand'père nègre et mon arrière-grand'père singe. Et ma généalogie commence où la vôtre finit.

Dans une soirée dansante, deux des invités se prennent de querelle, l'autre jour, et de querelle si vive que l'un finit par envoyer à l'autre son pied quelque part.

Ce que voyant, un des blagueurs de l'assistance de ricaner:

—Ah! mais alors, c'est un *foot ball*.

Une jeune femme de province, un peu naïve, était, l'autre jour, dans une tribune de la chambre des députés, près d'un Parisien dégourdi. Comme elle avait aperçu un gros clou près du bureau du président, elle demanda à son voisin:

—Monsieur, s'il vous plaît, pourquoi faire ce clou?

—Quel clou, madame?

—Mais ce gros clou que vous voyez là-bas près du bureau.

Le monsieur parut réfléchir un instant, puis se retournant vers sa voisine d'un air capable:

—Madame, c'est pour suspendre les séances!

A l'école:

—Elève Duplumo, quelle est la forme de la terre?

—Elle est ronde, m'sieu!

—Comment le savez-vous?

—Parce qu'il y a des billets de voyages circulaires!!!

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédien la falsifiant.

40 ANS D'ÉPREUVE

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05 am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00pm	No 8 Coast Acc.3 45 pm
No 5 F't Mail.10:25pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express..8:50pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:20pm	No 4, Chicago Limited.......11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail.6:00pm
No 33 Exc. dimanche.......8:25pm	No 34 Exc. dimanche.......7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train.......9:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train.......4:45pm
No 21, Vicksburg Express.......6:15 pm	Vicksburg Express.......8:10am
Baton Rouge accommodation.......10:00am	Baton Rouge accommodation.......3:30pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Fast Line.1:00 pm	No 2 Limited...5:00pm
No 3 Limited.10:30 pm	No 4 Fast Line. 8:00am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex.7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local 10:05am	Local.......3.50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex...9.10am
California Ex..10:55am	San Antonio...5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD. Dimanche et Mercredi.	
No 9..........7.35 pm	No 10..........8:26 am
Tous les jours, le dimanche excepte.	
No 7..........8:20 am	No 8 ....4:20 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
....4:15pm	....5:00pm
Shell Beach....2:40pm	Shel. Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache &
Shell Beach....9:40 am	Shell Beach..7:15am
Shell Beach & Pte-la-Hache. 7:00pm	Pte-la-Hache & Shell Beach..4:40pm
	Shell Beach...5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger......10:00 am	Alger..........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger......6:05 pm	Alger..........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger......6:40 pm	Alger..........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON,
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

REVIEW OF APRIL.—On March 30 two depressions, one from Hatteras and the other from the St. Lawrence valley, united east of Nova Scotia, where they formed a storm area of considerable intensity. Vessels between lon. 55 W and 65° W, north of lat. 40 N, had southerly and westerly gale, force 9-10, barometer 29 15 ins. On the 30th and 31st the center moved about E NE., as shown and increased in energy. On those two days vessels on the steamer routes between lon. 30° W. and 55° W., had gales from SW. to W NW., force 11-12.

A secondary to this storm appeared near lat. 51° N., lon. 26 W., on the night of the 1st when vessels near the center had squalls of force 10-11.

On April 7 a depression was central near lat. 41° N., lon. 56° W. Thence it moved NE. rapidly, causing gales, force 9-10.

On April 9 a low appeared east of Cape Henlopen and moved NE'ly. On the 9th it was central south of Nova Scotia, when westerly gales of force 10 were reported. It then moved SE. on the 9th and NE. on the 10th decreasing rapidly in energy.

On April 11 an area of low pressure entered the Atlantic near the Delaware capes and at noon G. M. T. was central near lat 38° N. lon. 72° W. Thence it moved slowly as shown causing E'ly and NE'ly winds north of 40° N. and west of the 50th meridian for nearly a week.

There has been a decrease in the number of icebergs since March. Most of those sighted during April were embraced in a comparatively small area between lat. 43° N. and 46° N. and lon. 45° W. Only eleven were south of the 43d parallel.

During the latter part of the month an unusually large amount of field ice was packed against the eastern coasts of Nova Scotia and Cape Breton Island by the long prevailing easterly winds, as shown by the following reports:

April 1—The easterly gales have packed heavy ice on the shore and harbors of Cape Breton Island, blocking navigation even on the southern coast. Westerly winds will open the ports, especially to vessels from the west which can then pass inside the ice fields. The ice in the Gulf of St Lawrence is still heavy.

April 22. Halifax harbor is completely blocked by heavy gulf ice. Several steamers are outside, presumably on account of the ice. Six steamers and fifty sail are detained in port for the same reason. No such block de has occurred in the past 42 years.

Considerable fog was experienced on the southern part of the Grand Banks during the month, and to the northeast of the Banks from the 17th to the 20th.

Dangerous obstructions along the coast.

DISPOSITION OF THE VESSELS.—Wreck No 392, a sunken schooner of Kinnakeet, near Cape Hatteras, and derelict No 397, a waterlogged and dismasted schooner off Cape Hatteras, were destroyed by the U. S. Dynamite Cruiser Vesuvius prior to April 28. The other wrecks along the North Carolina coast were searched for but could not be found. They probably went to pieces in the recent heavy gales.

Only three obstructions now remain along the Atlantic coast. They are—

422—A wrecked schooner, down by the head, held by anchors, about 3 miles N NE. from Nauset Light, Cape Cod; reported April 15.

441—A sunken hulk with topmast out of water, on the range between Brown Ledge and Sakonnet Light, R. I., about half way between them; reported April 20.

412—A sunken obstruction about 1 mile S SE. from Five Fathom Bank Lightship; reported March 14.

Forecast for May.—Fair weather generally over the North Atlantic with occasional gales near the American coast and along the transatlantic steamship routes north of the 40th parallel. Considerable increase in fog on the Grand Banks and westward to the American coast. Icebergs between 40° W. and 50° W. and as far south as 41° 30' N. The Northeast trades will begin to extend farther north.

The Cyclone of March 23, 1894.

The cyclone of March 23, 1894, was perhaps, the most terrific large area storm experienced on the North Atlantic in several years. The close proximity of the storm track to the transatlantic steamer routes caused the full violence of the storm to be felt by a very large number of vessels, many of which had a very rough experience. In addition to the fury of the winds the vessels to the southeast and south of the storm center on the 23d had torrents of rain while those to the west and northwest had violent squalls of hail and snow and all had seas of tremendous height. M. Thomas J. Dick, 2d Officer, Br. S. S. "Massapequa," reported that during one hundred and fifty voyages across the Atlantic he had not witnessed a more terrific storm.

At noon, (G. M. T.), March 22, a low area (29.50 ins.) that had moved east from the St-Lawrence valley was central near Sable island, with squally and rainy weather to the southeast. Thence it increased in energy very rapidly and crossed the 50th meridian at midnight, at which time the wind blew with force 10 11 with the barometer at 28.97 ins.

At noon of the 23d the storm center was near lat. 46° N., lon. 41° W. The conditions prevailing at that time are graphically shown on the above. During the next 24 hours the center moved north slowly while the area of violent winds diminished rapidly. The storm was at its height from midnight March 22 till midnight March 23, and was felt most severely during that time by the vessels between the 35th and 50th meridians, north of the 40th parallel.

The average wind force of forty-three vessels in that area at Greenwich noon, March 23 was 11. Twenty-three vessels reported the highest force of wind 12, and as many more reported it 10 or 11. Many reported the wind with a force of 10 or higher for the full 24 hours, March 23, while a few near the center recorded a constant force of 12 for the same period. The lowest barometer reported for this storm was 28.83 ins., corrected.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 17 MAI 1894.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bayou Sara—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 P M
St-Louis—CITY OF HICKMAN, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 16 MAI 1894.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship am Louisiana, Gager, New York.

ARRIVÉS.

Steamship esp Miguel Gallart, Mas, Barcelone, via Havane, etc.
Steamship ang Conver, Carman, Santos via St-Lucia.
Steamship am Whitney, Staples, Havane
Steamship norv Gambetta, Weltzen, Bélize, revenu en détresse.
Navire alle Gustav et Oscar, Miller, Brême.

BATEAUX A VAPEUR.

Ouachita Cooley, Monroe.
Josie W., Delahoussaye, Cut-Off.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.
Grover Cleveland, Kouns, Bas du Fleuve.
Towboat H M Hoxie, Long, St-Louis, avec 2 barges.
Lougre Kentucky, ——, Golden Ranche.

Arrivages de produits.

GOLDEN RANCHE—par lougre Kentucky—80 barils sucre
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—57 barils sucre 108 barils melasse
CUT-OFF—par steamer Josie W—28 barils sucre
BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—7 sacs riz brut
MONROE—par steamer Ouachita 236 balles coton 38 sacs graine coton 2000 sacs farine graine coton
ST-LOUIS—par towboat H M Hoxie et barges—10,000 boisseaux blé en grenier

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—55 balles coton
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—573 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—334 balles coton 614 sacs riz brut

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Dorado, Percy..........parti 9 mai
Steamship El Rio, Quick..........parti 12 mai
Steamship Hudson, Kemble..........parti 12 mai
LIVERPOOL.
Steamship Floridian, King..........parti 6 avril
Steamship Yucatan, Japha..........parti 4 avril
Steamship Navigator, Rutherford..parti 28 avril
Steamship Astronomer, Wallace..parti 19 avril
Steamship Electrician, Brown..........parti 3 mai
Steamship Wm Cliff, Fost..........parti 3 mai
Steamship Darien, Wrake..........parti 5 mai
BORDEAUX.
Steamship Canaries, Duret..........parti 30 avril
ST-LUCIA.
Steamship Convier, Colman..........parti 2 mai
PENARTH.
Navire Jennie Burrill, Bell..........parti 21 fév
CARDIFFE.
Navire Jane Burrill, Robertson....parti 13 mars
SHIELDS, ANG.
Steamship Annie, Rose..........parti 2 m
BREME.
Navire Gustav and Oscar, Hashagen....parti 21 mars
Navire Susanne, Brockelmann.....parti 31 mars
Navire Magdeline Meyer.......parti 15 avril
PALERME.
Steamship Oxford, ...parti 21 avril
SANTOS.
Steamship Convier, Carmen..........parti 17 avril
CONSTANTINOPLE.
Steamship Cherbourg, —..........parti 23 avril
CURAÇAO.
Steamship Crown Prince, McKie...parti 19 avril
ANVERS.
Steamship Cayo Romano, Widgery.parti 16 avril
Steamship Highland Prince, —...parti 29 avril
LONDRES.
Steamship Cayo Romano, Widgery..par 7 avril

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms.	Destination	Mouillage
Albert Dumois	Port Limon	1er dist. 15
El Norte	New York	Alger
Glenmavis	Bordeaux	Westwego
Glengoil	Hambourg	rue Ge
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 14
Louisiana	New York	2e dist. —
Montebello	Gênes	rue Se
Manteo	Mexique	Pic Tier
Professor Morse	Ceiba	1er dist. 20
S Pizzati	Honduras	1er dist. 20
Vera Cruz	En réparation	Pic Tier
Wanderer	Honduras	3e dist. 30
NAVIRES.		
Heinrich	Brême	4e dist. 45
GOELETTES.		
Rebecca J Moulton	Providence	1er dist. 27
Santo Oteri	Laid up	1er dist. 13

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

John Patrick Wallace contre James J. Wallace, mineur.

No 42,323—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 14 rue Carondelet—N. E. Baumgarden agent.—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 30 avril 1894 et signé le 4 mai 1894, par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° **Deux lots de terre**, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Thalie, Erato et Dryades, désignés par les Nos 15 et 16 de l'ilet No 2 sur un plan tiré par A. S. Phelps, arpent., en date du 5 février 1846 et déposé pour y être examiné en l'étude de Jules Mossy, ant. en notaire de cette ville. Le lot No 15 mesure 32 pieds de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 16 forme l'angle des rues Remparts et Thalie et mesure 31 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Thalie, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent.

2. Un certain lot ou portion de terre, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Liberté, Franklin et Euterpe. Le dit lot ou portion de terre, commence à une distance de 94 pieds 1 pouce du coin des rues Liberté et Terpsichore et mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine et est composé des lots Nos. 10, 11, 12 et 13 dans l'ilet No 14, du plan tiré par G. J. Dunbar daté le 1er avril 1848, dans les archives de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Franklin et Liberté, mesurant 22 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsichore, 32 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, 128 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Franklin, et 96 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, puis à un angle droit s'étendant parallèle à la rue Liberté 32 pieds à la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en collecter les dits billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets et assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jas Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mai—6 12 19 26—juin 2 6

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Commerce, centrale.

Deux terrains au coin des rues Calliope et Pearl.

Succession de Geo. B. Prochaska.

IL sera vendu à l'encan MARDI, 22 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.—No 41 138, en date du 15 mars 1894, la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Pearl et Delord, désignés comme les terrains Nos 26 et 27, et mesurant chacun 20 pieds, 10 pouces de façade rue Calliope, sur 84 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain No 27 forme le coin des rues Calliope et Pearl.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes de 1894.

L'acte de vente pardevant M. Edgar McCahn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 29—mai 20 21 22

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Propriété d'Encoignure,

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT.

Une Grande et Substantielle Résidence et Magasin en Bois à deux Etages,

Coin des rues Broad et Douane

Succession d'Euphrosine Durand, épouse de Jean Marie Sahuqué.

No 40,841—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune — MARDI, le 5 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 avril 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Euphrosine Durand, épouse de Jean Marie Sahuqué, Dossier No 40,841, il sera vendu à l'encan—

Ce terrain de valeur ensemble avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Canal, Douane et White, et mesurant 34 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur et face à la rue Douane de 123 pieds 1 pouce et 5 lignes et 123 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot No 14.

Les améliorations consistent en une bâtisse confortable et bien bâtie en bois à double corps de logis, subdivisée en appartements de résidence au 1er étage et magasin au rez-de-chaussée. La location est très choisie sur cette belle avenue pavée avec du gravois et principalement attrayante pour emplacement d'affaires et résidence en même temps; étant dans une section bien peuplée et s'améliorant journellement près de la rue Canal et des chars urbains. Une portion de la propriété rapporte un loyer nominal, mais l'encoignure est habitée par les héritiers et plusieurs offres pour louer ont été faites et refusées avant de compléter la vente.

Conditions—Deux tiers comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilège et lieu de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. V. Guillotte, notaire. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

4avril—4 11 18 25 mai 2 9 16 23 30—juin

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Effets Personnels, etc.

Succession de Louise St-Hermann.

No 42,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau No 155 rue Commune—LUNDI, 21 mai 1894, à 10:30 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au local No 356 rue North Rampart, Troisième District, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1894, pour le compte de la susdite succession, le contenu des dits lieux, consistant de meubles de maison, effets personnels, etc.

Conditions—Comptant.

9 mai—9 15 18 19 21

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins ci en vertu des, stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toute les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et autres articles sur lesquels on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un action naire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bodnger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT.
Notaire Public.

15 janv—fév 20

Scientific American Agency for

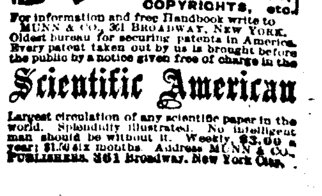

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.